

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 1^{er} octobre 2013, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Cinq (5) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Remerciements pour la présentation des séances du conseil télévisées et sur le WEB. Félicitations.
 - Remerciement pour l'application du plan directeur touristique dans le cadre du projet de l'archipel des tisserands.
 - Demande de correction pour les fils électriques reliant le bar à la scène flottante le long du canal de Beauharnois.
 - Demande d'explication sur la réglementation applicable aux véhicules récréatifs.
 - Demande d'information sur la possibilité d'intégrer à la politique familiale de la Ville les préoccupations à l'égard des personnes âgées, entre autres à l'égard de l'hébergement de ces personnes.
 - Demande d'implanter un stationnement interdit sur un des côtés de la rue Ellice.
 - Demande d'information concernant les travaux qui seront réalisés dans les parcs de la ville au cours des prochains mois.
 - Demande d'installer une affiche afin de préciser que l'intersection de l'autoroute 530 et le boulevard des Érables est dangereuse à cet endroit avant les travaux d'installation des feux de circulation.
-

2013-10-505 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2013**
5. **LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**
6. **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**
7. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels de laboratoire dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec
 - 7.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec
 - 7.3 Contrat d'aménagement avec la Société immobilière du Québec dans le cadre du projet de construction du poste de la Sûreté du Québec
 - 7.4 Modification de l'offre de vente intervenue avec CSX Transportation, Inc. et la Compagnie de chemin de fer du Saint-Laurent et des Adirondacks pour l'acquisition de terrains situés dans le parc industriel et portuaire Perron
 - 7.5 Vente du lot 5 086 038 situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie 6066194 Canada inc. ou toute autre entité affiliée
8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 1^{er} au 20 septembre 2013
 - 8.2 Renouvellement du contrat relatif au programme d'aide aux employés
9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Renouvellement des assurances de dommages de la municipalité
10. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 10.1 Approbation de la liste de comptes numéro 180 totalisant 6 570 464,57 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 59
 - 10.2 Dépôt du rapport budgétaire au 23 septembre 2013
 - 10.3 Dépôt du rapport d'acceptation de la soumission dans le cadre de l'adjudication d'une émission d'obligations de 20 100 000 \$
11. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Autorisation de fermeture de rue et d'interdiction de stationner dans le cadre de l'activité Fiesta Écolo
 - 11.2 Autorisations diverses à Moisson Sud-Ouest dans le cadre de La Grande Guignolée des médias
 - 11.3 Cession de droits relativement au film le Pont des générations
 - 11.4 Nomination du comité de suivi de la politique familiale et des aînés

12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 12.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre du drainage au parc Delpha-Sauvé
- 12.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre du pavage et de bordure de rues diverses pour l'année 2013
- 12.3 Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de prolongement des services municipaux sur le boulevard Gérard-Cadieux
- 12.4 Fermeture du boulevard Sainte-Marie à la hauteur du viaduc

13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 13.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 22, rue Riverview afin d'autoriser la construction existante et réponse à cette demande
- 13.2 Réponse à la demande pour l'aménagement d'une aire de stationnement, l'agrandissement du garage existant et l'installation d'une piscine au 162, rue Champlain en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3 Réponse à la demande pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au futur 729, rue des Grands-Mâts en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.4 Réponse à la demande pour l'agrandissement de l'aire de stationnement dans la cour avant principale aux 55, rue Jacques-Cartier/83, rue Saint-Jean-Baptiste en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.5 Réponse à la demande pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment commercial au 1045, boulevard Mgr-Langlois en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.6 Vente de parties d'emprises de rues résiduelles dans le secteur Pointe-Meloche

14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 Contribution financière à La société préventive de cruauté envers les animaux Valleyfield inc.
- 14.2 Demande de certificat d'autorisation environnementale pour agrandir et mettre à jour le dépôt à neige Larocque
- 14.3 Limite de vitesse sur la rue Archambault

15. APPELS D'OFFRES

- 15.1 Appel d'offres 2013-46 : complexe 2^e génération – construction de l'écocentre
- 15.2 Appel d'offres 2013-48 : services professionnels d'ingénierie dans le cadre du prolongement des services sur le boulevard Gérard-Cadieux
- 15.3 Appel d'offres 2013-49 : distribution de bacs roulants – secteurs d'exception
- 15.4 Appel d'offres 2013-50 : démolition de la structure P-14877 sur le boulevard Sainte-Marie
- 15.5 Appel d'offres 2013-51 : construction de feux de circulation temporaires aux intersections A-530 et boulevard des Érables et A-530 et boulevard Gérard-Cadieux
- 15.6 Appel d'offres 2013-52 : fourniture de pierre concassée

16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 16.1 Invitation à soumissionner 2013-ING-29 : bathymétrie de la baie Saint-François

17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 17.1 Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2014)
- 17.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 216-02 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)
- 17.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 263-01 modifiant le Règlement 263 sur la mise en œuvre de la phase X du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013-2015)

18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 18.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III
- 18.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 266
- 18.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 237-01 modifiant le Règlement 237 pour emprunter la somme de 1 642 368 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque
- 18.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 264-01 modifiant le Règlement 264 pour emprunter la somme de 533 334 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase X du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013-2015)
- 18.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 265 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

19. DIVERS

- 19.1 Demande d'appui à l'Union des municipalités du Québec relatif à un amendement législatif en matière de relation de travail dans le domaine de la construction

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2013-10-506 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 26 septembre 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013, selon sa teneur.

ADOPTÉ

LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), M. le maire Denis Lapointe fait rapport sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. le maire Lapointe traite des derniers états financiers, du dernier rapport des vérificateurs et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier 2013 et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations de la municipalité.

M. le maire Lapointe doit également déposer une liste de tous les contrats et ententes financières comportant une dépense de plus de 25 000 \$ qui ont été conclus par la municipalité depuis le dernier rapport financier annuel. À cet effet, une liste cumulative des achats émise par fournisseur est disponible pour consultation au Service des finances et de l'informatique aux heures d'ouverture de bureau.

M. le maire Lapointe doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par la municipalité au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. À cet effet, une liste cumulative des achats émise par fournisseur est également disponible pour consultation au Service des finances et de l'informatique aux heures d'ouverture de bureau.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001), M. le maire Lapointe fait également mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

2013-10-507

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

VU l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans une prochaine édition du journal *Le Soleil* de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2013-10-508 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels de laboratoire afin de réaliser les travaux d'inspection de la toiture dans le cadre du contrat octroyé pour la construction du poste de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires professionnels additionnels de laboratoire afin de réaliser les travaux d'inspection de la toiture dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-REL-17 octroyée à la firme Groupe ABS inc. pour la construction du poste de la Sûreté du Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme de 5 450 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2013-10-509 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la construction du poste de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-25 octroyé à la compagnie Groupe Geysier inc. pour la construction du poste de la Sûreté du Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme totale de 146 737,32 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2013-10-510 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat d'aménagement à intervenir entre la Société immobilière du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du projet de construction du poste de la Sûreté du Québec;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QU'un contrat type sera conclu entre la Ville et l'acquéreur incluant le respect d'un critère écologique et que l'entreprise aura 30 mois pour réaliser son projet à partir de l'approbation de la vente du terrain, par résolution du conseil, ce délai étant requis afin de mener à bien ce projet quant à sa rentabilité et viabilité;

QUE les frais d'arpentage, d'analyse de sol et de notaire soient assumés par la compagnie 6066194 Canada inc., ainsi que tous les frais afférents à cette transaction, le cas échéant;

QUE la vente de ce lot soit versée au fonds industriel;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat ainsi que tout acte relatif à la présente, incluant les quittances de créance et les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite promesse d'achat, à intervenir devant M^e Gilles Marois, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-10-513 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 20 SEPTEMBRE 2013

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 1^{er} au 20 septembre 2013;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en septembre 2013 relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 1^{er} au 20 septembre 2013.

ADOPTÉ

2013-10-514 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la firme Groupe Santé Physimed et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au renouvellement du contrat de gestion du programme d'aide aux employés, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014;

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

2013-10-519 CESSION DE DROITS RELATIVEMENT AU FILM LE PONT DES GÉNÉRATIONS

VU l'entente à intervenir entre la Société du vieux Canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la cession des droits du film « Le pont des générations » au producteur Deroo et Filles afin de pouvoir présenter le film dans des compétitions et festivals à titre de film d'auteur porté par Thierry Maria, réalisateur du film;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la Société du vieux Canal de Beauharnois à signer ladite entente, selon les conditions et modalités convenues par le conseil municipal;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la cession des droits du film « Le pont des générations » au producteur Deroo et Filles afin de pouvoir présenter le film dans des compétitions et festivals à titre de film d'auteur porté par Thierry Maria, réalisateur du film;

QUE le conseil municipal autorise le président du conseil d'administration de la Société du vieux Canal de Beauharnois à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite cession de droit à titre de maître-d'œuvre du projet de restauration et de mise en valeur du pont Jean-De-La Lande.

ADOPTÉ

2013-10-520 NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

ATTENDU QUE la *Politique familiale et Municipalité Amie des aînés* (MADA) a été adoptée en mai 2013;

ATTENDU QUE pour assurer le suivi des actions de la politique, il y a lieu d'officialiser les membres du comité de suivi;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de nommer officiellement le comité de suivi de la politique familiale municipale avec l'intégration de *Municipalité Amie des aînés* (MADA);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes au comité de suivi de la *Politique familiale et Municipalité Amie des aînés* (MADA) :

- M. René Monette, directeur du Service récréatif et communautaire;
- M^{me} Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire;

Axe 1 : Je grandis ici :

- M^{me} Lucie Riendeau, Centre de santé et de services sociaux du Suroît (CSSS);

Axe 2 : Je m'épanouis dans la diversité :

- M^{me} Julie Bergevin, Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ);

Axe 3 : Je bouge en toutes occasions :

- M^{me} Brigitte Asselin, Vie en forme;

Axe 4 : Je vieillis pleinement :

- M. Gaston Morand, citoyen.

ADOPTÉ

2013-10-521 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU DRAINAGE AU PARC DELPHA-SAUVÉ

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour le drainage au parc Delpha-Sauvé;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2012-30 octroyé à la compagnie Roxboro Excavation inc. pour le drainage et le gazonnement au parc Delpha-Sauvé, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 9 718,88 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2013-10-522 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PAVAGE ET DE BORDURE DE RUES DIVERSES POUR L'ANNÉE 2013

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour les pavage et bordure de rues diverses, pour l'année 2013;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-05 octroyé à La Compagnie Meloche inc. pour les pavage et bordure de rues diverses, pour l'année 2013, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 41 914,55 \$, taxes comprises;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 6 214,50 \$ à même le fonds réservé des carrières.

ADOPTÉ

2013-10-523

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU VOLET 1.4 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de prolongement des services municipaux sur le boulevard Gérard-Cadieux;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement au projet de prolongement des services municipaux sur le boulevard Gérard-Cadieux;

QUE M. Ian blanchet, ingénieur, directeur du Service de l'ingénierie, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents de demande de subvention relatif au projet de prolongement des services municipaux sur le boulevard Gérard-Cadieux dans le cadre du volet 1.4 du PIQM;

QUE le conseil municipal s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux et s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des frais d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉ

Le point 12.4 de l'ordre du jour intitulé « Fermeture du boulevard Sainte-Marie à la hauteur du viaduc » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2013-10-524

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 22, RUE RIVERVIEW AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION EXISTANTE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Paquin a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 460 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser une maison unifamiliale existante avec une marge latérale de 0,16 mètre située au 22, rue Riverview;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2013-0069 pour le lot 3 246 460 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 22, rue Riverview, demande formulée par M. Denis Paquin, pour le mur de la maison unifamiliale existante avec une marge latérale de 0,16 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 6.1 du Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 1,0 mètre pour une maison unifamiliale;

QUE le demandeur soit informé que cette dérogation mineure ne s'applique pas à la cheminée présente dans la partie du bâtiment faisant l'objet de la dérogation mineure et qu'en conséquence une mise aux normes de cette cheminée est souhaitable;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2013-10-525

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT, L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE EXISTANT ET L'INSTALLATION D'UNE PISCINE AU 162, RUE CHAMPLAIN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 162, rue Champlain est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Benoit Therrien, pour l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant principale de la propriété située au 162, rue Champlain, ainsi que pour l'agrandissement du garage existant à l'arrière, l'installation d'une piscine en cour arrière et l'ajout de deux nouvelles fenêtres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA-2013-0072 formulée pour le bâtiment situé au 162, rue Champlain, lot 4 516 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Benoit Therrien, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'aménagement d'une aire de stationnement dans la cour avant principale de la propriété, ainsi que pour l'agrandissement du garage existant à l'arrière, l'installation d'une piscine en cour arrière et l'ajout de deux nouvelles fenêtres, tel qu'illustré sur les plans préparés par M. Michel Pintal, technologue en architecture, et déposés le 22 août 2013.

ADOPTÉ

2013-10-526

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AU FUTUR 729, RUE DES GRANDS-MÂTS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 819 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. André Gagné pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au futur 729, rue des Grands-Mâts, avec un revêtement extérieur en fibre de bois de type Canoxel;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0073 formulée pour le lot 3 819 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. André Gagné, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au futur 729, rue des Grands-Mâts, avec un revêtement extérieur en fibre de bois de type Canoxel, tel qu'illustré et détaillé sur les plans préparés par K Design et datés du 6 septembre 2013, à la condition suivante :

- que les murs de fondation apparents soient recouverts d'un fini architectural ou en possèdent l'aspect sur la totalité de leur surface ou soient recouverts d'un crépi de ciment.

ADOPTÉ

2013-10-527

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DANS LA COUR AVANT PRINCIPALE AUX 55, RUE JACQUES-CARTIER/83, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis aux 55, rue Jacques-Cartier/83, rue Saint-Jean-Baptiste est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

VU la demande d'autorisation formulée par M. Rolland Julien, pour et au nom de la Fiducie familiale Rolland Julien, pour l'agrandissement de l'aire de stationnement dans la cour avant principale aux 55, rue Jacques-Cartier/83, rue Saint-Jean-Baptiste;

VU la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA-2013-0065 modifiée formulée pour le bâtiment situé aux 55, rue Jacques-Cartier/83, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 4 516 945 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Beauharnois, par M. Rolland Julien, pour et au nom de la Fiducie familiale Rolland Julien, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement de l'aire de stationnement dans la cour avant principale afin d'y ajouter une (1) case de stationnement.

ADOPTÉ

2013-10-528 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR PEINDRE UNE FRESQUE SUR LE MUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 1045, BOULEVARD MGR-LANGLOIS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 594 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Aurée Bourdeau, agente à la vie de quartier Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment commercial situé au 1045, boulevard Mgr-Langlois;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0067 formulée pour le lot 3 594 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Aurée Bourdeau, agente à la vie de quartier Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour peindre une fresque sur le mur arrière du bâtiment commercial situé au 1045, boulevard Mgr-Langlois, et de s'assurer que la murale soit entretenue afin que celle-ci conserve son intégrité au fil du temps.

ADOPTÉ

2013-10-529 VENTE DE PARTIES D'EMPRISES DE RUES RÉSIDUELLES DANS LE SECTEUR POINTE-MELOCHE

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de parties d'emprises de rues résiduelles dans le cadre du projet d'infrastructures municipales et de réaménagement de rues dans le secteur Pointe-Meloche;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre les parties d'emprises de rues résiduelles situées dans le secteur Pointe-Meloche, pour la somme nominale de 1 \$, selon le tableau mentionné ci-après :

Nom du propriétaire Adresse de correspondance	Adresse de situation	Numéro de lot	Superficie mètre carré
M ^{me} Sophie Primeau M. Éric Caza 265, rue de la Marée Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	265, rue de la Marée	5 006 717	378,3
M ^{me} Céline Sauvé 272, rue de la Marée Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	272, rue de la Marée	5 006 705	27,6
M ^{me} Denise Alfreda Heye Delfosse 254, rue de la Marée Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	254, rue de la Marée	5 006 580	166,7
M. Francis Marcil 2151, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	2151, boulevard Bord-de- l'Eau	5 006 581	107,5
M ^{me} Josée Renaud M. François Cartier 2145, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	2145, boulevard Bord-de- l'Eau	5 006 582	108
Immeuble Bouchard-Drouin inc. 100, rue Sainte-Cécile, bureau 500 Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 1M1	255, rue de la Marée	5 006 583	62,8
M. Bruno Bernier 2015, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E5	2015, boulevard Bord-de- l'Eau	5 369 856	99,4
M ^{me} Marielle Chayer 2021, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E5	2021, boulevard Bord-de- l'Eau	5 369 857	98,6
M ^{me} Sylvie Usereau 2085, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E4	2085, boulevard Bord-de- l'Eau	5 369 783	105,2
M ^{me} Marie-Paule Nadeau 2099, boulevard Bord-de- l'Eau Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E3	2099, boulevard Bord-de- l'Eau	5 369 782	91,7
M. Jonathan Mc Dermott 166, rue du Phare Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E3	166, rue du Phare	3 245 228 5 006 584	321,6 58,8
M. Sylvain Carrière 420, Delrex boulevard Georgetown, ON L7G 4H9	15, rue du Chaland	5 369 859	179
M. Daniel Carette 20, rue du Chaland Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E5	20, rue du Chaland	5 369 858	221,9
M ^{me} Rachel Ouellet M. Dominic Sevigny 180, rue du Fleuve Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E3	180, rue du Fleuve	5 006 623	84,1
M ^{me} Micheline Guerrier Lafontaine 9307, boulevard Lasalle, Unité 209, Lasalle, QC H8R 2M7	219, rue du Fleuve	5 006 689	78
M. Gilles Sauvé 78, rue Joron Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3P3	171, rue du Fleuve	P-5 006 687	128,4
M. Maurice Laderoute 4, Stella Dr Weymouth (MA) US 02188	177, rue du Fleuve	P-5 006 687	73,1
M ^{me} Andrée Laforme M. René Giguère 277, rue du Fleuve Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E2	277, rue du Fleuve	P-5 006 697	60
M ^{me} Nathalie Tremblay M. Michel Giguère 4, 7 ^e Avenue Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6C1	280, rue du Fleuve	5 006 704 P-5 006 097	33,9 3,7
M. Gerry Primeau 169, rue des Vagues Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 6E4	169, rue des Vagues	5 369 779	76,2

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par les requérants;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, notamment l'acte de vente, le plan de cadastre et tout acte permettant de clarifier le titre de propriété de ces emprises de rue, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2013-10-530 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX VALLEYFIELD INC.

ATTENDU QUE depuis 2011, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a créé La Société préventive de cruauté envers les animaux Valleyfield inc. (SPCA), en vue d'améliorer le contrôle animalier sur son territoire;

ATTENDU QUE l'objectif était de diminuer la présence de chats et de chiens errants et d'en promouvoir l'adoption;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'augmenter la contribution financière à cet organisme pour couvrir les dépenses de l'organisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à La Société préventive de cruauté envers les animaux Valleyfield inc. (SPCA) un montant de 58 000 \$ en guise de contribution financière aux opérations journalières de la SPCA;

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants au poste budgétaire 02-290-01-970 :

Montant du transfert	En provenance du poste budgétaire
21 675 \$	02-290-01-522
2 000 \$	02-290-01-452
1 500 \$	02-290-01-632
32 825 \$	02-414-01-418

ADOPTÉ

2013-10-531 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR AGRANDIR ET METTRE À JOUR LE DÉPÔT À NEIGE LAROCQUE

ATTENDU QUE depuis la mise en place des dépôts à neige municipaux en vue d'épurer les neiges usées dans des dépôts aménagés à cette fin, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield possédait quatre (4) sites pour ses besoins hivernaux;

ATTENDU QUE, depuis la fermeture des deux (2) dépôts « Fabre » ainsi que celui de « Saint-Timothée », le site « Larocque » est devenu le seul dont la Ville peut

utiliser et que par conséquent, ce dépôt à neige est donc utilisé à la limite de sa capacité actuelle;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics de faire la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir un certificat d'autorisation des travaux d'agrandissement du dépôt à neige « Larocque » situé à l'intersection de la rue Daoust et du chemin Larocque;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service de l'environnement et des travaux publics à préparer une demande de certificat d'autorisation et de présenter et transmettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la municipalité, dans le cadre des travaux d'agrandissement du site de dépôt à neige « Larocque » situé à l'intersection de la rue Daoust et du chemin Larocque, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés.

ADOPTÉ

2013-10-532 LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE ARCHAMBAULT

CONSIDÉRANT la présence de l'école Marie-Rose à l'angle du boulevard Hébert et de la rue Archambault;

ATTENDU QUE sur la rue Archambault il n'y a pas de trottoir et que cette rue est empruntée par les élèves et les autobus scolaires;

VU la recommandation du comité de circulation afin de régler la limite de vitesse sur la rue Archambault, entre le boulevard Hébert et la rue Saint-Laurent;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield règle la limite de vitesse maximale de 30 km/heure sur la rue Archambault, entre le boulevard Hébert et la rue Saint-Laurent et autorise l'installation des panneaux pertinents.

ADOPTÉ

2013-10-533 APPEL D'OFFRES 2013-46 : COMPLEXE 2^E GÉNÉRATION – CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE

À la suite de l'appel d'offres 2013-46 relatif à la réalisation du Complexe 2^e génération, situé au 2555, boulevard Mgr-Langlois, soit la construction d'un écocentre, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de rejeter les soumissions, car le montant soumis est supérieur aux prévisions du règlement d'emprunt pour ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013-46 relatif à la réalisation du Complexe 2^e génération, situé au 2555, boulevard Mgr-Langlois, soit la construction d'un écocentre et autorise le retour en appel d'offres ultérieurement.

ADOPTÉ

2013-10-534 APPEL D'OFFRES 2013-48 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX

À la suite de l'appel d'offres 2013-48 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard Gérard-Cadieux, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Génius conseil inc.	94 854,38 \$
---------------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Genius conseil inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Génius conseil inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de prolongement des infrastructures municipales jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux, pour assurer la conception, la gestion du projet, la réalisation des appels d'offres et la surveillance complète des travaux, pour la somme de 94 854,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-48;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme d'ingénieurs Génius conseil inc. pour présenter et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), pour le prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard Gérard-Cadieux, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, le cas échéant.

ADOPTÉ

2013-10-535 APPEL D'OFFRES 2013-49 : DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS – SECTEURS D'EXCEPTION

À la suite de l'appel d'offres 2013-49 relatif à la distribution de bacs roulants dans des secteurs d'exception, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Distribution Jean Blanchard inc.	53 618,59 \$
Nova Envirocom	56 093,43 \$
IPL inc.	60 836,15 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Distribution Jean Blanchard inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Distribution Jean Blanchard inc. un contrat pour la distribution de bacs roulants dans des secteurs d'exception, pour la somme de 53 618,59 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-49;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 51 287 \$ du poste budgétaire 02-190-04-999 au poste budgétaire 02-452-10-640.

ADOPTÉ

2013-10-536 APPEL D'OFFRES 2013-50 : DÉMOLITION DE LA STRUCTURE P-14877 SUR LE BOULEVARD SAINTE-MARIE

À la suite de l'appel d'offres 2013-50 relatif à la démolition de la structure P-14877 sur le boulevard Sainte-Marie, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie de rejeter les soumissions, car la démolition du viaduc ne pourra pas être réalisée dans les conditions énoncées au devis;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013-50 relatif à la démolition de la structure P-14877 sur le boulevard Sainte-Marie et autorise le retour en appel d'offres ultérieurement.

ADOPTÉ

2013-10-537 APPEL D'OFFRES 2013-51 : CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRES AUX INTERSECTIONS A-530 ET BOULEVARD DES ÉRABLES ET A-530 ET BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX

À la suite de l'appel d'offres 2013-51 relatif à la construction de feux de circulation temporaires aux intersections A-530 et boulevard des Érables et A-530 et boulevard Gérard-Cadieux, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Systèmes Urbains inc.	520 312,12 \$
Brossard entrepreneur électricien (Pierre Brossard (1981) ltée)	535 242,08 \$
Nelect/Le Saux inc.	595 314,11 \$
PG Électrique inc.	681 233,30 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Systèmes Urbains inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Systèmes Urbains inc. un contrat pour la construction de feux de circulation temporaires aux intersections A-530 et boulevard des Érables et A-530 et boulevard Gérard-Cadieux, pour la somme de 520 312,12 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-51;

QUE cet octroi de contrat soit conditionnel à la signature de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec qui prévoit le partage des responsabilités dans la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2013-10-538 APPEL D'OFFRES 2013-52 : FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

À la suite de l'appel d'offres 2013-52 relatif à la fourniture de pierre concassée, pour une période de quinze (15) mois prenant fin le 31 décembre 2014, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Carrières Régionales, Bauval	359 233,64 \$
Sylvio Galipeau inc.	362 792,12 \$
Carrière Dolomite (1996) inc.	383 815,29 \$
Construction DJL inc. (Asphalte Trudeau ltée)	456 192,06 \$
La Compagnie Meloche inc.	461 368,81 \$

VU la recommandation du coordonnateur administratif au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Carrières Régionales, Bauval;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Carrières Régionales, Bauval un contrat pour la fourniture de pierre concassée, pour une période de quinze (15) mois prenant fin le 31 décembre 2014, pour la somme de 359 233,64 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-52;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 22 500 \$ du poste budgétaire 02-413-01-521 au poste budgétaire 13-413-01-620.

ADOPTÉ

2013-10-539 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-ING-29 : BATHYMÉTRIE DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-ING-29 relative à la bathymétrie de la baie Saint-François, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Picard & Picard inc.	24 604,65 \$
Le Groupe Nippour	36 958,71 \$
Smart Navigation inc.	54 487,80 \$
Environnement Illimité inc.	58 181,07 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Picard & Picard inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Picard & Picard inc. un contrat relatif à la bathymétrie de la baie Saint-François afin d'établir un bilan global des interventions nécessaires à l'accès aux embarcations et à l'amélioration des conditions de navigation sur la baie, pour la somme de 24 604,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-ING-29.

ADOPTÉ

A-2013-10-028 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2014)

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2014).

2013-10-540 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 216-02 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

ADOPTÉ

2013-10-541 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 263-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 263 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE X DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2013-2015)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 263-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 263-01 modifiant le Règlement 263 sur la mise en œuvre de la phase X du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013-2015).

ADOPTÉ

A-2013-10-029 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN APPLICATION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES, PHASE III

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 266

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 30 septembre 2013, pour le Règlement 266 décrétant des travaux de construction du complexe 2^e génération comportant un écocentre ainsi qu'un emprunt de 2 229 014 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2013-10-542 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 237-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 237 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 642 368 \$ AFIN DE POURVOIR À L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 247, CHEMIN LAROCQUE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 237-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 237-01 modifiant le Règlement 237 modifiant le Règlement 237 pour emprunter la somme de 1 642 368 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque.

ADOPTÉ

2013-10-543 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 264 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 533 334 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE X DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2013-2015)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 264-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 264-01 modifiant le Règlement 264 pour emprunter la somme de 533 334 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase X du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2013-2015).

ADOPTÉ

2013-10-544 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 265 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC JUSQU'AU 1300, BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 265 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 265 décrétant des travaux de prolongement des services d'égouts et d'aqueduc jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2013-10-545 DEMANDE D'APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIF À UN AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATION DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande l'appui de l'Union des municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 18.1 « Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en application du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase III » à l'effet de savoir ce qu'il adviendra de l'ancienne maison des jeunes.
- Suggestion au conseil de faire en sorte que les personnes âgées de 55 ans et plus aient accès à des immeubles à condos.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2013-10-546 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 25, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 1^{er}
octobre 2013.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier